

Sujet : [INTERNET] Projet Linkcity-Persan

De : Guy-Victor LAMBERT <guy-victor.lambert@orange.fr>

Date : 07/07/2019 14:30

Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

A l'intention de Madame Anaïs SOKIL, commissaire enquêteur.

Madame,

Je viens formuler ici mes plus expresses réserves à l'égard du projet Linkcity de Persan.

Habitant de Chambly, je vois depuis quelques mois "fleurir" aux confins du Val-d'Oise et de l'Oise de nombreux projets d'urbanisme.

- Aménagement de la *Plaine des Sports* à Chambly en zone humide (+ de 10ha);
- Projet de *plate-forme logistique du Thelle / Chambly Belle-Eglise* (41 ha sur terres agricoles et naturelles);
- Urbanisation du site de *Plantoignon* à Belle-Eglise (en zone naturelle/loisirs);
- *Plate-forme Seveso Victor Martinet* sur Mesnil-en-Thelle (5,5 ha en zone agricole),
- Zac du chemin Herbu sur Persan (55 ha en zone agricole)
- Projet à l'*entrée de ville de Chambly* sur 30 ha de terres agricoles (Fosse Bailly et Sente de l'Hôtel-Dieu).

et d'autres à redouter...

- Projet d'aménagement hôtelier autour du *plan d'eau du Mesnil-Saint-Martin*, en zone naturelle, et les effets du "projet olympique de Chambly"!

Au total, 150 ha de terres agricoles ou naturelles sont menacées de disparitions. Cela pose la question de l'indépendance alimentaire de notre pays, de la menace sur la biodiversité.

Par ailleurs, le trafic routier lié à ces projets sera en augmentation conséquente.

Toutes les enquêtes publiques à ce jour minimisent les impacts en les analysant au "cas par cas". Mais au global, les effets sont mortifères: augmentation des émissions de CO2, accélération de la baisse de la biodiversité.

Pour ce qui est du projet Linkcity.

Le Trafic journalier prévu est de 180 poids lourds et 200 véhicules légers. Donc une augmentation du trafic sensible avec un impact particulier le samedi dans une zone qui ne cesse de se développer en attendant les effets de la création des autres secteurs de ZAC chemin-Herbu (Retail Park en particulier).

Cela entraînera des nuisances sonores supplémentaires pour les voisins et une augmentation de la pollution pour le secteur. Or la Mrae souligne dans son rapport la détérioration de la qualité de l'air depuis 2016 à Persan.

La Mrae précise par ailleurs que les principaux enjeux du projet concernent les risques technologiques, ... le risque d'incendie, la gestion de l'eau, les nuisances sonores, la consommation d'espaces agricoles et l'impact du trafic induit.

- Le risque d'incendie. L'entrepôt est prévu pour abriter diverses matières inflammables.
- La gestion de l'eau. Sur plus de 12ha, 8,5 seront imperméabilisés.
- Les nuisances sonores. Une zone pavillonnaire de Persan est limitrophe de l'aménagement.
- La consommation d'espaces agricoles : 12 ha sur les 55ha abandonnés à l'urbanisation.
- L'impact du trafic induit. Augmentation des émissions de CO2 et particules fines tout en réduisant la capacité d'absorption puisqu'on supprime des zones vertes !

Y a t-il un réel Intérêt économique à ce projet? L'aménageur met en avant la création de 200 emplois. Il faut noter qu'aujourd'hui ce projet est un « concept » ! L'aménageur (Linkcity) n'a pas de client. En clair, cela veut dire qu'un investisseur imagine un projet et qu'il cherche ensuite une entreprise pour le faire vivre. C'est de l'économie financière « hors-sol ». En quoi cela améliore-t-il la vie des habitants de cette partie du Val d'Oise et du Thelle voisin ? Quelle adéquation entre la demande d'emploi locale et cette offre ? Elle ne semble pas avoir été étudiée. Y a t-il un avis de la CCI du Val d'Oise? L'intérêt économique est purement virtuel!

Persan a voté en 2007 le projet de la ZAC Chemin Herbu. 12 ans plus tard, le projet commence à être mis en œuvre ! Correspond-il aux défis d'aujourd'hui » concernant le dérèglement climatique, la pollution et la chute abyssale de la biodiversité? Voir le dernier rapport <http://arb-idf.fr/publication/panorama-de-la-biodiversite-francilienne-2019>.

La réponse est clairement non.

Je réitère clairement mon opposition à ce projet mortifère pour la planète et les citoyens de cette région.

Je vous prie de recevoir, Madame, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

--

Guy-Victor LAMBERT
60230 Chambly

-

Sujet : [INTERNET] Observations et remarques concernant le projet d'entrepôt Linkcity

De : Hugo BERNARD MORISSET <hbm@live.fr>

Date : 08/07/2019 11:37

Pour : "pref-icpe@val-doise.gouv.fr" <pref-icpe@val-doise.gouv.fr>

Bonjour,

Sur la base de l'ouverture de l'enquête publique, par arrêté préfectoral, pour la construction d'un entrepôt, par la société Linkcity, je souhaiterais faire part de mes observations et remarques à Madame Anaïs SOKIL, commissaire enquêteur, désignée par le tribunal administratif de Cergy Pontoise.

Etant donnés les impacts négatifs limités du projet, le déploiement de celui-ci semble être globalement bénéfique. Néanmoins, je m'interroge sur quelques points.

- Tout d'abord, à ma connaissance, les documents présentés ne font pas mention de la qualité de l'isolation des bureaux. Ce type d'installation privilégiant les matériaux peu coûteux pour leur construction, je crains que ceci ne résulte en des surconsommations énergétiques chroniques, pendant les périodes hivernales et estivales.
- Par la suite, je reste dubitatif quant à la règle d'extinction systématique des moteurs des véhicules sur site. Générateurs de pollutions inutiles à l'arrêt pendant plusieurs minutes, impactant les populations locales, l'exploitant devrait veiller à la bonne application de la consigne.
- Enfin, bien que les espèces faunistiques et floristiques soient actuellement limitées en nombre et diversité actuellement, pourquoi ne pas considérer la recolonisation des populations d'insectes sur une ou plusieurs zones.

En espérant que ma modeste contribution aidera au déploiement du projet, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

BERNARD MORISSET Hugo
Habitant de Champagne sur Oise

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - arrêté préfectoral n°IC-19-036 du 7 mai 2019

De : Vincent Abot <vincentabot@yahoo.fr>

Date : 12/07/2019 22:55

Pour : "pref-icpe@val-doise.gouv.fr" <pref-icpe@val-doise.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je souhaite déposer ci-dessous différentes observations dans le cadre de l'enquête publique ouverte par l'arrêté préfectoral portant sur la demande présentée par la société LINKCITY, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux sur Persan, ZAC du Chemin Herbu.

- Il apparaît que l'ampleur de ce projet de construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux composé de 4 cellules et d'une surface plancher totale de 43 633 m² n'a pas pris en compte le schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région des Hauts de France qui n'est pas mentionné dans les documents présentés.

Il est regrettable que l'opportunité de construire un bâtiment de cette ampleur sur un terrain limitrophe de la Région des Hauts de France ne prennent pas en compte les objectifs de développement du territoire développé dans le SRADDET en matière de développement économique, d'artificialisation des sols et de mobilité.

- Il est indiqué dans le résumé non technique que l'impact sur la faune est localement assez élevés pour les orthoptères en bord de rivière (Criquet marginé, Decticelle bariolée et Conocéphale gracieux) et les lépidoptères rhopalocères en bord de rivière. Or aucune mesure compensatoire adaptée n'est proposée car il est indiqué en page 19 du résumé non technique : « En l'absence d'impact notable sur la faune et la flore du fait du projet LINKCITY, aucune mesure compensatoire n'a été envisagée ». Il s'agit d'une évidente contradiction qui laisse craindre des impacts importants en matière de biodiversité.
- On remarque qu'aucune compensation n'est faite de l'artificialisation des sols et plus particulièrement de la suppression de surfaces agricoles au motif que la législation de l'impose pas dans la mesure où il s'agit d'une DUP. Aucune compensation agricole n'est donc prévue. Cette situation est écologiquement très préjudiciable.

- La suppression de corridor écologiques, estimés assez faibles, n'est donc pas compensée. Cela est regrettable.

Cordialement,

Vincent Abot

Sujet : [INTERNET] Enquête public Linkcity Persan - remarques à l'attention de Madame Le Commissaire Enquêteur SOKIL

De : peufly.patricia@neuf.fr

Date : 19/07/2019 17:54

Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

à Madame Le Commissaire Enquêteur SOKIL

Bonjour,

Merci de prendre en compte nos remarques et notre opposition dans votre Enquête publique Persan Linkcity.

1/ le trafic routier et ses conséquences environnementales.

Les camions apportant les marchandises viendront de trois directions possibles:

- Paris, Zone de fret Charles de Gaule, N185. Ils convergeront vers le Site via l'A16 direction province puis la D1001 (ex-RN1). Cette dernière est déjà fortement chargée et dès 14h00, c'est la "queue" entre l'ancienne centrale EDF et le premier rond-point à la sortie de Chambly. Le trafic va augmenter cet embouteillage avec la pollution liée aux véhicules circulant au ralenti. Le rond-point d'entrée de la zone commerciale et du Site sera encombré. les véhicules pouvant même déborder sur la D1001.
- Les zones portuaires du Nord et les villes européennes du Nord. Ils arriveront via l'A16 et viendront encombrer encore plus le rond-point d'entrée de la zone commerciale et du Site.
- La zone portuaire de Bernes/Oise et l'Est. Les camions arriveront par D603 puis la D4D. Le rond-point D4D/Avenue J.Vodt est déjà bloqué le matin et le soir et la situation ira en se dégradant encore.

Les camions ou camionnettes qui repartiront à vide ou chargés pour assurer la distribution des marchandises ne pourront repartir que par la D4D:

- soit en direction Est du rond-point D4D/Avenue J.Vodt que nous avons vu déjà encombré.
- ou en direction Ouest vers le rond-point d'entrée de la zone commerciale et du Site.

Pas trop de difficulté pour reprendre l'A16 vers le Nord
Mais de grosses difficultés pour reprendre la D1001 vers Paris. En effet à la sortie du rond-point (d'entrée sur l'A16) la bretelle sur la D1001 arrive sur le passage de 2 à 1 voies. C'est déjà toute la journée un fort ralentissement voir un bouchon. De plus le matin de 6h30 jusqu'à 9h00, c'est un énorme bouchon entre le rond point de la sortie de Chambly jusqu'à la l'ex-fin de l'A16 vers Paris avec les travailleurs avec la mono-voie sur le pont de l'Oise.

L'apport de 300 camions dans ce contexte ne peut que dégrader une situation déjà critique et va engendrer un surplus de pollution et de nuisances sonores.

2/ Risque d'incendie

En cas de sinistre, il n'est pas démontré dans les présentations comment les pompiers pourront attaquer le feu sur des installations surmontées de lignes

électriques haute-tension.

De plus, les vapeurs toxiques des cellules avec marchandises sensibles se dirigeront en fonction des vents vers une zone habitée puisque le Site est au milieu de villes (Chambly, Persan, Champagne)

Merci de prendre en compte nos remarques et de noter que nous nous opposons à ce projet.

Recevez l'expression de nos salutations respectueuses.

Patricia et Fabrice Peufly

5 square Valérie 95620 Parmain

Sujet : [INTERNET] OBSERVATIONS FAITES DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE
LINKCITY

De : Thierry MAA <thierrym2arek@gmail.com>

Date : 21/07/2019 12:39

Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Bonjour, veuillez trouver ci dessous mes remarques concernant le projet Linkcity à Persan. M MAAREK, habitant de Champagne sur Oise. Le 21/07/2019

1. Le défaut d'affichage sur la commune de Champagne sur Oise invalide t il la procédure ?

En effet, nous avons constaté que :

- l'affiche jaune fluo concernant l'avis d'enquête publique n'était pas placardée sur l'ensemble des panneaux d'affichage de la ville mais seulement sur celui du parking de la Mairie (et encore ne s'agissait il que de la première affiche et pas celle concernant la prolongation de la consultation) entraînant un défaut d'information de la population ;
- Personnellement, j'ai été informé par la tribune de l'opposition dans le bulletin municipal livré le 16 juillet dans ma boîte aux lettres, donc hors délai.

2. Le projet est il compatible avec les documents d'urbanisme de la ZAC ?

En effet, de mémoire, les documents de la ZAC prévoyaient l'implantation de commerces, d'un hôtel restaurant... sur le modèle de la zone d'activité de Chambly mais pas une entreprise classée ICPE !

3. Risque d'incendie non maîtrisé

Comment peut on implanté un entrepôt de matières dangereuses à proximité des habitations alors que, de l'avis même des pompiers, ceux-ci ne pourraient intervenir efficacement en cas d'incendie, laissant ainsi se propager les fumées toxiques. Je cite l'avis du SDIS :

- *« La largeur du bâtiment étant de 113 m, il sera très difficile aux pompiers d'atteindre les flammes avec les lances à eau, les portées des jets étant limitées. » ;*
- *et plus loin on lit « L'intervention des secours et l'engagement des personnels pour l'extinction d'un incendie sous une ligne à haute tension ne pourront être assurés que si le commandant des opérations de secours (COS) reçoit la certitude de la coupure de l'alimentation électrique, ce qui paraît difficile concernant une ligne stratégique Ile de France.*

Dans le cas contraire, les moyens sapeurs pompiers ne pourront être engagés en totalité. »

Quelques soient les assurances données par le pétitionnaire, l'incendie récent de l'entreprise Cogetrad en juin dernier sur la zone d'activité du vert Galant à St Ouen l'Aumône montre bien que nous ne sommes pas à l'abri d'une catastrophe en cas d'incendie.

4. Incompatibilité du projet avec les objectifs annoncés du gouvernement pour le climat.

En effet, L'augmentation du trafic routier généré par le projet devrait accroître la pollution de l'air déjà fortement présente en Ile de France. Un récent rapport du Sénat (n°412, avril 2018) évalue à 48000 décès prématurés par an les victimes de la pollution de l'air en France, sans compter les nombreuses pathologies associées.

L'ARS, dans son 2^e avis, note : « L'implantation du projet en limite d'une zone pavillonnaire semble défavorable à la qualité de l'air...Les mesures de réduction proposées dans la partie nuisances sonores (création d'un merlon de 4 m de haut en limite de la zone d'habitation, arrêt des moteurs lors du chargement / déchargement) contribueront probablement à diminuer l'impact des polluants atmosphériques générés par le trafic futur sur les habitations limitrophes. Néanmoins, l'efficacité de cette mesure sur la qualité de l'air n'a pas été évaluée par le pétitionnaire... La conclusion du pétitionnaire (« faible impact sur les émissions de polluants ») doit donc être nuancée »

Personnellement, j'ai fait le choix de vivre à Champagne sur Oise pour m'éloigner des problèmes de pollution de Paris et de sa banlieue car j'ai un de mes enfants qui est asthmatique. J'espère que le Préfet, en tant que représentant de l'Etat, aura la sagesse de prendre sa décision en tenant compte des effets du projet sur la pollution de l'air et la santé des populations alentours, en adéquation avec les engagements de l'Etat.

5. Risques accidentogènes liés à l'augmentation du trafic routier

Le projet prévoit de l'ordre de 180 poids lourds et 155 véhicules légers transitant chaque jour sur le site. L'ARS, dans son 2^e avis, indique qu'il aurait été préférable « que le dossier reprenne les mouvements de 360 PL et 400 VL ». Ces rotations devraient accroître le trafic routier. Hors, la D1001 (ex RN1), principal axe routier menant au site, est déjà saturée le matin et le soir ce qui aura pour conséquence d'accroître le risque d'accidents de la route.

6. Combien ont coûté les aménagements publics réalisés pour accueillir le projet ?

En effet, en vue de réaliser le projet, les pouvoirs publics, avec l'argent de nos impôts, ont financé l'élargissement de la RD4 en 2x2 voies. Combien cela a-t-il coûté ?

7. Qui se cache derrière l'entreprise Linkcity, filiale de Bouygues construction, chargée de réaliser les travaux ?

En effet, les documents réalisés par le promoteur, la société Linkcity, filiale de Bouygues, ne nous indique pas qui sera l'exploitant du site. Or, les simulations et calculs réalisés prennent en compte des hypothèses précises sur les matières entreposées. Par conséquent, on imagine que cela a été fait pour un client bien précis. Lequel ? Celui-ci pourra t il ensuite faire évoluer la nature des produits entreposés ?

Vous noterez la contradiction entre le projet et les valeurs affichée par l'entreprise. Je cite, (repris du site Linkcity.com rubrique Convictions : « *À l'écoute des citoyens, nous avons forgé des convictions fortes, et une certaine idée de l'art de vivre urbain. Pour Linkcity, imaginer la ville, c'est faire pétiller tous ses liens : concilier le souffle, l'animation et les rencontres de nos rues avec l'esprit des places de village, pour une ambiance animée et chaleureuse, créative et récréative, et des services réellement utiles au quotidien. Cela signifie pour Linkcity, s'engager pour des projets conscients et responsables. C'est à l'échelle de la rue, celle de la rencontre entre espaces publics et privés, que nous tissons les liens entre le beau et l'indispensable, que nous nous affranchissons du superflu pour mieux nous engager dans la défense de nos biens communs : l'environnement et la santé. »*

8. Pour un référendum local

Même si le projet a été voté démocratiquement par les élus des communes en toute légalité, je pense qu'un tel projet devrait être soumis à référendum local afin de permettre aux populations concernées de se prononcer, étant donné l'importance des enjeux !

Sujet : [INTERNET] Réclamation pour un projet avec matériel combustible

De : ivolschialexandra87 <ivolschialexandra87@yahoo.com>

Date : 24/07/2019 23:38

Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Bonjour

On déclare Mr et Mme IVOLSCHI demeurant 33 rue Emil Zola 95340 Persan depuis moi juin, notre opposition contre la constitution de Lincyty avec de matériel combustible dans dans Cartier. Il est très dangereux pour notre santé et pour tout la nature.

On n est pas d'accord sûr tout que on vient déménager pour avoir une vie plus calme plus propre pour notre enfants.

On s opposé complètement et si il faut on soutien même plus loi s il faut.

Cordialement Mr et Mme IVOLSCHI

Sujet : [INTERNET] Avis enquête public société Linkcity à Persan

De : Michel BAHEU <mimi953@wanadoo.fr>

Date : 25/07/2019 11:04

Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Nous venons seulement ce jour d'être informé par dépôt dans notre boîte aux lettres de l'arrêté n°IC-19-036 portant ouverture d'enquête public sur la Société LINKCITY à Persan.

Nous demeurons au plus proche du projet d'installation de cette société "10 Rue Jean Pierre Timbaud 95340 Persan" et par nos faibles moyens, désirons exprimer notre total désaccord sur l'exploitation de cette société qui stockera des produits très dangereux et inflammables car nos habitations sont extrêmement proches. Cette société nous fera courir de très gros risques, dévalorisera nos biens et mettra en extrême danger les habitants de ce secteur.

Nous espérons sincèrement que notre ville ne soutiendra pas ce projet inadmissible tant pour l'environnement que par sa dangerosité.

Famille BAHEU

10 rue Jean Pierre TIMBAUD 95340 PERSAN

Sujet : [INTERNET] remarques enquête publique Linkcity persan

Date : Thu, 25 Jul 2019 13:11:44 +0200

De : Larsens Helena <larsensh78@gmail.com>

Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

C'est par une tribune de l'opposition dans le dernier bulletin municipal de Champagne sur Oise réceptionné le jeudi 18/07 que j'apprends qu'il y avait une enquête publique qui s'est déroulée entre le 11/06 et le 12/07 pour la construction d'un bâtiment de stockage par la société Linkcity.

Après renseignements sur le site de la Préfecture j'ai pu constater qu'il y avait eu une demande de prolongation de l'enquête publique par le commissaire enquêteur, jusqu'au 26/07.

Or à la lecture des documents mis à dispositions sur le site internet de la Préfecture j'ai un certain nombre d'interrogations à formuler :

1/ après avoir fait un tour des principaux panneaux d'affichages règlementaires sur la ville de Champagne Sur Oise, j'ai pu constater que seul le panneau sur le parking de la mairie présentait l'affiche officiel de l'enquête publique. Il n'y avait pas non plus d'information sur le réseau social FACEBOOK et sur le site de la Ville de Champagne Sur Oise il fallait entrer dans l'onglet actualités sinon aucun bandeau n'affichait en page d'accueil l'avis d'enquête publique.

Au regard des produits pouvant être stockés et des nuisances occasionnées l'information a t'elle été assez diffusée auprès de la population?

2/Je m'étonne que ce type d'activité puisse être créatrice de 200 emplois comme l'annonce Linkcity. En effet les poids lourds viendront certainement de l'extérieur du bassin d'emplois de Persan ou des villes limitrophes. ce n'est donc pas un argument permettant une fois de plus d'opposer économie et environnement. Compte tenu des enjeux nationaux l'un ne va pas sans l'autre et ce type d'activité non seulement ne permet pas d'être créatrice d'emplois mais en plus génère des nuisances pour les habitants. Comment Linkcity peut argumenter et certifier cette création d'emplois?

2/ l'entreprise Linkcity est seulement le constructeur du bâtiment et il n'est pas mentionné dans leurs demande qui sera la société exploitante du site. Or, compte tenu des éléments transmis par Linkcity sur la précisions des produits qui seront stockés, il me semble important de connaître qui sera la société qui rachètera ou sera sous contrat bail ?

3/J'ai pu constater que l'ARS émettait un avis défavorable en date du 05/10/18 sur ce projet suivant l'enjeu sanitaire lié aux nuisances sonores. Or il n'y a pas que ces nuisances qui sont mis en évidence dans le rapport de l'ARS il y aussi un enjeu majeur lié à la pollution de l'air par toutes les particules fines rejetées par l'accroissement quotidien du trafic (300

poids lourds et plus de 400 véhicules légers) . On connaît aujourd'hui les effets notoires sur la santé publique par différents rapports dont celui du Sénat de 2018 ou encore le rapport allemand de mars 2019. D'ailleurs le gouvernement a créé depuis le 23/05/2019 le conseil de défense écologique

afin notamment de fixer des priorités dans le domaine des enjeux écologiques, en particulier autour du climat et de la biodiversité. ce projet ne va t'il pas à l'encontre des engagements clairs sur la réductions de la pollution prises par le Président de la République?

4/ J'ai également été choquée de lire dans le rapport du 24/09/2018 par le service des risques industriels et particuliers du SDIS du val d'Oise les difficultés opérationnelles qui sont nombreuses et donc la conclusion du SDIS à savoir d'éviter des projets sous ou à proximité des lignes hautes tensions. Est ce donc raisonnable d'autoriser un tel projet avec les risques encourus en cas notamment d'incendie? On a dans les 2 mois passés des exemples comme l'entreprise Cogetrad à Saint Ouen l'aumone du 02/06/19 provoquant des fumées toxiques visibles à des kilomètres car j'ai vu ce jour là le nuage de fumées. La Préfecture avait d'ailleurs mis sur son compte twitter le message suivant : "Restez confinés à votre domicile et ne cherchez pas à quitter la zone », a tweeté ce dimanche en début d'après-midi la préfecture du Val-d'Oise. Encore plus récent l'incendie du SIAAP survenu le 03/07/19 et dont encore aujourd'hui on ne sait pas toutes les pollutions induites et les conséquences sur la santé publique

5/l'augmentation du trafic routier occasionné par ce projet sera considérable alors que l'axe routier est déjà saturé.

6/ la société Linkcity dans les réponses apportées mentionne que les lignes hautes tensions devraient être déposées en 2021. Sachant que c'est un projet privé et que déjà l'aménagement de la ZAC a bénéficié d'argent public à qui sera la charge financière d'enfouissement des lignes hautes tensions?

7/ pour l'instant la demande de Linkcity est du stockage d'un certain nombre de produits selon certaines classifications. Est ce que cela peut évoluer dans l'avenir et est ce que ce nouveau propriétaire ou bailleur pourra demander une autre autorisation pour d'autres produits pouvant être classés dangereux?

8/ suite aux avis du SDIS et de l'ARS Linkcity a répondu forcément par la positive aux différentes remarques. Quels seront les engagement contractuels effectivement pris par Linkcity et comment être sûr que ceux ci seront respectés?le doute ne doit il pas prévaloir car dans leur demande initiale Linkcity n'apportait pas les éléments permettant à l'ARS ou au SDIS d'approuver leur projet?

J'ai des enfants qui présentent des pathologies directement causées par les effets de la pollution de l'air. Mon choix d'habiter Champagne sur Oise c'est fait en fonction de l'état de santé de mes enfants préférant un environnement plutôt préservé et donc sans risque pour la santé de ma famille. Les Villes ont assez sacrifié de zones naturelles ou agricoles et permises l'urbanisation à outrance avec toutes les nuisances connues à ce jour et ce malgré des avis défavorables de la DRIEE.

**L'Etat s'engage fermement à lutter contre la pollution de l'air alors j'ai toute confiance en
M. Le Préfet nouvellement nommé qui sera faire respecter les engagements pris par
Monsieur Le Président de la République.
Une Champenoise**

Sujet : [INTERNET] enquête projet Linkcity à Persan

De : dfcl2016.gentil@yahoo.fr

Date : 26/07/2019 17:26

Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Mme la commissaire chargée de l'enquête publique concernant le projet de la société Linkcity à Persan. Il s'agit de l'implantation d'un bâtiment de stockage sur la zone du chemin herbu à Persan.

Habitant de Champagne sur Oise, comme beaucoup d'autres personnes, par faute de diffusion de l'information, j'ai appris très tardivement la composition de ce qui est proposé d'y être stocké et la tenue d'une enquête publique.

J'ai découvert avec grande crainte que figurerait dans la liste des liquides inflammables par centaines de tonnes et des matières combustibles jusqu'à 33 000 tonnes cela avec des centaines de milliers de m³ de papier, carton, bois ! Sans compter des aérosols extrêmement inflammables.

Évidemment Linkcity argumentera que toutes les dispositions de sécurité seront prises. Mais l'actualité très récente démontre qu'aucun système n'est infailible : incendie au centre d'épuration d'Achères, incendie de l'usine COGETRAD à St Ouen l'Aumône (traitement des déchets industriels dangereux)

La coexistence de produits inflammables voire extrêmement inflammable avec des matériaux comme le bois, papier, carton n'est pas concevable.

Je ne suis pas opposé à une zone de stockage mais pas celle proposée par Linkcity. Que se passerait-il si un incendie se déclarait dans un tel cocktail explosif ? Un quartier d'habitation est situé littéralement à quelques mètres du projet !

Comme si cela ne suffisait pas, celui-ci serait situé sous des lignes à très haute tension. Du reste il me semble que les pompiers consultés sur le sujet ont rendu un avis défavorable sur la réussite d'une intervention pour lutter contre un possible incendie. En tenant compte également des dimensions du bâtiment (+300m par +100m) En conclusion une zone de stockage d'accord mais pas une "bombe à retardement" non maîtrisable à 100% avec toutes les conséquences humaines, sanitaires, environnementales et matériels qui s'en suivraient.

Le risque 0 n'existe pas.

Je vous prie d'agréer Madame mes respectueuses salutations.

M. Gentilhomme.

Père de famille de 2 enfants de 3 et 5 ans.

Sujet : [INTERNET] contestation projet linkcit

De : olivier.eleonore@free.fr

Date : 26/07/2019 20:34

Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

c'est avec grand mécontentement que nous prenons connaissance du projet de la société Linkcity à Persan.

en effet, nous sommes champenois et aucune information a été divulguée auprès de la population, nous (comme la plupart des Champenois) nous sommes éloignés des grandes villes afin de ne plus subir la pollution et avoir notre tranquillité, en ayant des contraintes de trajet supplémentaire et tout ce qui s'en suit, finalement on s'aperçoit que la petite ville champêtre de Champagne n'est pas si champêtre que ça.

Un rapide survol des documents montre que le projet prévoit entre 180 et 360 mouvements de poids lourds par jour ainsi que 200 à 400 mouvements de véhicules légers avec toutes les nuisances que cela va entraîner en termes de trafic routier et de pollution.

De plus, l'incendie récent de l'entreprise Cogetrad en juin dernier sur la zone d'activité du vert Galand à St Ouen l'Aumône montre que nous ne sommes pas à l'abri d'une catastrophe majeure en cas d'incendie, d'autant que les pompiers indiquent qu'ils ne pourraient intervenir efficacement du fait de la présence de ligne haute tension à proximité. Je cite l'avis du SDIS : " La largeur du bâtiment étant de 113 m, il sera très difficile aux pompiers d'atteindre les flammes avec les lances à eau, les portées des jets étant limitées."

nous trouvions ça lamentable et irrespectueux le fait de ne pas être informé et de plus nous faire subir toutes ces nuisances.

Monsieur, nous vous le demandons merci de ne pas accorder votre autorisation à ce projet car :

IL Y VA DE NOTRE SANTE ET DE CELLE DE NOS ENFANTS. Aidez nous à préserver notre quartier qui se trouve aux Portes du Parc Régional du Vexin.

Monsieur le Préfet, nous vous remercions de votre compréhension et nous espérons que nos requêtes aient retenues toute votre attention.

Nous vous souhaitons bonne réception du présent mail.

Bien cordialement

une famille Champenoise.

Sujet : [INTERNET] avis d'enquête publique LINKCITY à PERSAN

De : francoise lieby <franccoiselieby@hotmail.fr>

Date : 26/07/2019 18:48

Pour : "pref-icpe@val-doise.gouv.fr" <pref-icpe@val-doise.gouv.fr>

Mesdames, Messieurs,

J'ai pris connaissance, avec beaucoup d'attention, du dossier relatif aux activités de la société LINKCITY qui souhaite s'installer ZAC du Chemin Herbu à PERSAN, et, projet pour lequel une enquête publique a été ouverte.

L'installation de cette société sur le territoire de la commune de PERSAN, sur une parcelle de 43000 m² pour y stocker des produits facilement inflammables, me semble particulièrement préjudiciable et risquée tant pour les habitants de PERSAN que pour ceux des communes voisines. A l'heure où l'attention de tous les élus est attirée sur l'impérative nécessité de remédier aux risques écologiques les plus pressants, accorder une telle autorisation à cette société me semble inacceptable.

Je ne peux donc souscrire à cette idée et ne semble pas être le seul dans ce cas, et ce d'autant plus que les parcelles de ce secteur étaient initialement réservées à des entreprises ayant plutôt un caractère artisanal.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce message, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de ma parfaite considération.

Hubert LIEBY

Envoyé depuis Windows Mail